

## Le champion de boxe

Les données et les faits concernent un élève du Collège L. N., situé à V. L'établissement est en ZEP et classé sensible. Il accueille 500 élèves. L'élève F. B. vient d'avoir 16 ans. Il est le cadet de 4 enfants confiés à la garde de la mère qui exerce seule l'autorité parentale. L'enfant est inscrit depuis la 6<sup>ème</sup> dans l'établissement.

Sur le plan scolaire, il n'a obtenu que des résultats assez décevants. Le redoublement de la classe de 5<sup>ème</sup> n'a pas apporté d'évolutions notables dans sa réussite et il est actuellement scolarisé dans une classe de 4<sup>ème</sup> où le niveau est très satisfaisant et où les problèmes de comportement lourds n'existent pas. F. B. est un élève perturbateur du fait de sa permanente tendance à l'amusement et à l'agacement des professeurs et des camarades. Sa toute petite taille est quelquefois un élément de marginalisation mais aussi à l'origine de la caution et de la protection que lui apportent ses pairs.

F. B. demande un suivi attentif et régulier de la part du CPE et du professeur principal pour procéder aux rappels fréquents : règles d'exactitude, obligation de fournir un travail, permettre aux autres élèves de travailler. Au demeurant, cet élève n'est jamais verbalement ou physiquement agressif, plutôt agréable dans ses relations aux autres.

La mère ne répond que très rarement, sur des incitations fortes, aux demandes de rencontres exprimées par les personnels de l'établissement.

L'élève F. B. fait partie d'un club de boxe à V. et remporte depuis deux années consécutives le titre de champion de France de sa catégorie, d'une part au sein de son club, d'autre part dans le cadre de l'UNSS. Cette pratique a permis de s'appuyer très positivement sur son entraîneur pour accompagner les stratégies mises en place à son intention au Collège.

Le mercredi 19 Février, jour du départ des vacances d'hiver, peu avant la récréation de la matinée, 3 îlotiers de la police nationale effectuent une patrouille dans la copropriété mitoyenne de l'établissement. Ils reçoivent des injures de la part des élèves en études ou aux toilettes.

Le groupe d'îlotiers se présente à la loge de l'établissement pour signifier son intention de rencontrer la principale. Leur présence, dans l'allée d'accès à l'établissement crée un attroupement des élèves descendus en récréation : ils sont à nouveau victimes d'injures et de jets de pierres. La principale intervient pour les mettre à l'abri dans la loge. Pendant leur récit de l'incident, le CPE se présente avec l'élève F. B., identifié par deux adultes comme étant l'auteur des jets de pierres. L'élève nie totalement les faits qui lui sont reprochés. Les îlotiers font état de leur volonté de signaler l'incident à leurs responsables.

L'élève devait être doublement récompensé le 21 Février lors de la cérémonie municipale en l'honneur des sportifs de haut niveau de V. La principale avait tenu informé son entraîneur de l'incident et de son avis peu favorable à voir récompensé cet élève. Il n'a pas reçu ses récompenses.

L'élève et sa mère doivent être convoqués rapidement au Commissariat; il semble que l'intervention policière se limite à une admonestation. La mère de l'élève, invitée à se présenter dans l'établissement lors de la reprise des cours après les vacances ne vient pas.